

IV. Les enjeux de la formation permis A1/A2

Pourquoi une formation avec des professionnels ?

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc...

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Chez My conduite auto-moto-école notre objectif est de former des conducteurs sûrs et responsables.

1. Déroulement de la formation A1/A2

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre

et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. **Chez MY CONDUITE AUTO-MOTO ECOLE votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.**

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Elles se trouvent dans votre livret d'apprentissage remis lors de votre inscription.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

• Evaluation de départ

Au préalable à la formation, une évaluation de départ permettant d'évaluer vos compétences sur la partie pratique est obligatoire :

Nous proposons, avant l'entrée en formation, une évaluation de positionnement composée d'un test d'évaluation des pré-requis, cette évaluation s'effectue sur la piste moto **avec un véhicule de la catégorie A1 ou A2**, elle est suivie d'un bilan reprenant les compétences évaluées.

Les aptitudes évaluées sont les suivantes :

- L'expérience de la conduite
- Les connaissances du véhicule
- L'installation au poste de conduite
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La motivation à conduire
- L'émotivité
- Les compétences psycho-motrice (la compréhension et la mémoire, la perception visuelle, le partage de l'attention, le temps de réaction, la coordination main-regard, évaluation des vitesses et des distances)

Suite aux évaluations, une proposition de volume de formation pratique est présentée à l'élève.

• **L'inscription**

L'inscription peut se faire à partir de 16 ans pour la catégorie A1 et 18 ans pour le A2, elle a lieu une fois le test d'évaluation effectué et la formule choisie. Le contrat est signé par les deux parties. La secrétaire remet tous les documents pédagogiques nécessaires à la formation. La formation théorique peut commencer (préparation au code de la route).

• **La formation théorique**

La formation théorique spéciale ETM « examen théorique motocyclette » : La partie théorique est indispensable à la formation, elle permet de donner du sens à la règle, de la comprendre pour mieux l'appliquer en formation pratique et tout au long de sa vie de conducteur citoyen et responsable.

Chez My conduite auto-moto école les cours de code se déroulent en salle sous plusieurs formes :

- En salle avec un enseignant : le mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h30. Le planning des thèmes est affiché une semaine avant.
- Une fois par semaine un cours spécial ETM Examen théorique motocyclette est proposé.
- En salle avec des test en libre service au horaire du bureau (heure fixe) corrections automatiques.
- En ligne sur East-test questions et corrections automatiques.

La formation théorique est axée sur 10 thèmes (voir programme) et les compétences attendues sont :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques liés à la conduite d'une motocyclette.

• **L'examen théorique**

Chez My conduite auto-moto-école l'inscription à l'examen ETM chez un opérateur privé est faite pour vous une fois que l'élève a une courbe de progression qui a atteint moins de 5 fautes, l'élève peut alors commencer les heures de conduite en alternance.

L'opérateur privé : « code n go » se situe à 5 minutes de l'auto-école, une fois votre inscription validée par votre auto-école, votre convocation vous sera remise en main propre avec la date, l'horaire et le lieu de votre examen.

• **La formation pratique**

La formation pratique initiale : le nombre d'heures pratique est déterminé en fonction de votre test d'évaluation (au minimum 20 heures) elle se compose d'une partie hors circulation et d'une partie en circulation.

La formation pratique est un moment essentiel de la formation, elle va vous permettre de comprendre les enjeux d'une conduite sûre et responsable et les risques de la conduite du deux-roues motorisés.

Chez MY CONDUITE la formation pratique peut commencer une fois que l'élève a programmé sa date d'examen théorique. Un enseignant lui est attribué en fonction de son planning, celui-ci le suivra pendant toute sa formation. La formation pratique en circulation commence lorsque l'examen hors-circulation est validé par un inspecteur de permis de conduire.

• La formation pratique Hors Circulation

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation sur piste privée.

- La formation pratique en circulation

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Théorie de la pratique
- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les enseignants de la conduite et de la sécurité routière sont à votre écoute tout au long de la formation. Il est essentiel d'être à l'aise avec son enseignant et de suivre une progression. Le planning des heures de conduites se fait au secrétariat, il est important que les heures de conduite soient régulières (environ 4 heures par semaine). L'élève doit venir en forme aux leçons de conduite afin d'optimiser sa formation.

L'élève doit apporter son livret d'apprentissage et son équipement moto homologué (casque, gants, chaussures et manteau).

- **L'examen pratique**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation
- la seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'inspecteur du permis de conduire est un cadre de la catégorie B de la fonction publique d'état. Il a qualité pour faire passer les épreuves du permis de conduire et délivrer l'avis favorable ou défavorable à l'issue de l'examen.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Grille d'évaluation de l'examen hors-circulation

L'épreuve en circulation

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date :

L'expert(e) :

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

NEPH :

Catégorie :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie					+1			
Total général								

AUTO-ECOLE MY CONDUITE CHATILLON

9 place Jean Mermoz 92320 Châtillon

Tel : 07 49 86 04 59 Mail : myconduitechatillon@gmail.com

Siret : 938 917 986 000 11 /Agrément : E 25 092 000 70/ NDA :11922954892

V. Les enjeux de la formation A

Pourquoi une formation avec des professionnels ?

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc...

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante .

Vous avez déjà l'expérience de conduite **A2**, l'objectif est de réfléchir avec votre enseignant, à vos choix de conduite et à l'analyse de vos expériences.

La formation pour le passage de la catégorie A2 du permis de conduire à la catégorie A s'inscrit dans une démarche « post-permis ».

L'intérêt est d'échanger avec votre enseignant et d'autres élèves, à certaines prises de risque liées à la conduite du deux roues motorisées.

• Déroulement de la formation A

La formation vous permettra de conduire une motocyclette d'une puissance supérieure à 35Kw.

Elle comprend trois séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière catégorie A.

La durée de la formation est de 7 heures, elles se déroulent en groupe.

Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.

Vous devez être en possession des équipements réglementaires à la conduite d'un deux roues motorisées.

ECHANGES EN SALLE DURÉE : 2 HEURES

Chez MY CONDUITE l'enseignant deux roues va échanger avec plusieurs élèves en salle sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psycho-actifs. Les élèves vont pouvoir s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION DURÉE : 2 HEURES

Chez MY CONDUITE les leçons hors circulation se déroulent sur une piste privée. Vous avez un enseignant attribué pour toute la formation. Vous pouvez être plusieurs élèves sur la piste (maximum deux élèves). Il s'agit ici de s'adapter à un nouveau véhicule (Supérieur à 35Kw) et surtout démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter des situations dangereuses. Vous devez être en possession des équipements réglementaires

FORMATION À LA CONDUITE EN CIRCULATION ET CLOTURE DE LA FORMATION DURÉE : 3 HEURES

Chez MY CONDUITE votre enseignant réalise un audit de la conduite du ou des élèves (deux élèves maximum) principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. Un bilan de l'audit est réalisé par l'enseignant avec chaque élève, accompagné de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes supérieure à 35kW. Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

REMISE DE L'ATTESTATION

Votre enseignant vous délivre l'attestation de fin formation et s'occupe de transmettre l'attestation à l'ANTS.

VI. Les enjeux de la formation AM

Pourquoi une formation avec des professionnels ?

L'accès à la mobilité pour tous est un enjeu majeur dans notre pays.

L'objectif est que chaque citoyen puisse se déplacer en toute sécurité.

Le risque routier est un problème de santé publique, les accidents de la route étant la première cause de mortalité chez les 18-24 ans.

L'éducation est un des leviers permettant de réduire le nombre de tués et de blessés sur les routes de France.

Il est aujourd'hui indispensable de former des conducteurs sûrs et responsables.

Apprendre à conduire est une démarche éducative, votre formateur, diplômé de la sécurité routière, saura vous accompagner dans cette démarche.

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

L'objectif de cette formation est de vous apprendre à maîtriser les règles générales de circulation et de sécurité routière, à partager l'espace routier en respectant votre sécurité et celle des autres et de vous sensibiliser aux risques.

• Déroulement de la formation AM

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures au moins assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans votre livret (remis lors de votre inscription).
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.

Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

Evaluation de départ

Un questionnaire préalable à la formation est proposé. Ce questionnaire permet à l'élève :

- de réfléchir à l'objectif de la formation AM (permet de conduire un cyclomoteur)
- de faire un point sur l'état actuel de ses connaissances théoriques et pratiques, ainsi que sur le regard porté sur la conduite et la sécurité routière

Ce questionnaire permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de commencer à connaître son élève afin d'adapter son enseignement aux besoins de celui-ci. Il dure entre 30 et 45 minutes.

Les compétences évaluées :

- Connaître l'élève conducteur
- Connaître son positionnement actuel au regard de la conduite et de la sécurité routière
- Connaissances théoriques de l'élève
- Connaissances pratiques de l'élève

La formation

ECHANGES EN SALLE DURÉE : 30 MINUTES

Chez MY CONDUITE l'enseignant deux roues va échanger avec plusieurs élèves en salle sur le respect de la règle, sur plusieurs grandes thématiques de sécurité routière et sur l'influence du groupe.

FORMATION À LA CONDUITE HORS CIRCULATION DURÉE : 2 HEURES

Chez MY CONDUITE les leçons hors circulation se déroulent sur une piste privée située à Gif-sur- Yvette. Vous avez un enseignant attribué pour toute la formation. Vous pouvez être plusieurs élèves sur la piste (maximum deux élèves).

Vous devez être en possession de votre livret tout au long de la formation et vous devez être en possession des équipements réglementaires.

APPORTS THÉORIQUES DURÉE : 30 MINUTES

La partie théorique est indispensable à la formation, elle permet de donner du sens à la règle, de la comprendre pour mieux l'appliquer en formation pratique et tout au long de sa vie de conducteur citoyen et responsable.

Avant de partir en circulation, l'enseignant deux roues fait un apport théorique en salle avec les élèves sur le code de la route: a signalisation, les règles de circulation, le positionnement sur la chaussée et le franchissement d'intersections. Ces connaissances sont indispensables à avoir avant de circuler en agglomération.

FORMATION À LA CONDUITE EN CIRCULATION DURÉE : 4 HEURES

Chez MY CONDUITE votre enseignant poursuit la formation agglomération dans toutes les situations de conduite, vous pouvez être formé à plusieurs (maximum deux élèves)

Vous devez être en possession de votre livret tout au long de la formation et vous devez être en possession des équipements réglementaires.

FIN DE LA FORMATION :

Chez MY CONDUITE une dernière séquence en salle sera proposée afin de vous sensibiliser aux risques de la conduite d'un cyclomoteur avec vos parents ou de votre responsable légal.

REMISE DE L'ATTESTATION :

Votre enseignant vous délivre l'attestation de suivi de formation et s'occupe de transmettre l'attestation à l'ANTS

Avec le permis AM, vous pouvez :

- **conduire un cyclomoteur à deux ou trois dont la cylindrée est limitée à 50 cm³, vitesse 45km/h**
- **conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e dont la cylindrée est limitée à 50 cm³, vitesse 45km/h)**